



# RISQUES SUR L'EAU

Vivre et Agir en Maurienne

Depuis plusieurs années, des associations, collectifs, élus, habitants et médias, luttent **contre le Lyon Turin 2**, et **alertent sur les impacts** que provoquent les chantiers des tunnels de la seconde ligne Lyon Turin **sur l'eau**. Maintes fois dénigrées, les preuves aujourd'hui s'accumulent et il est urgent de traiter ce sujet avec sérieux et réalisme.

Nous pouvons citer :

- Le document interne d'EDF, alertant sur la baisse de 150m du niveau d'eau d'une nappe jouxtant le barrage du Pont de Chèvre, pouvant menacer à terme sa stabilité.
- Le tracé des tunnels et voies d'accès, tel que prévu dans les rapports des promoteurs du projet, traversant de nombreux périmètres de protection de captage d'eau potable protégé par des Déclarations d'Utilité Publique (DUP).
- L'appel d'offres de TELT, du 23 septembre 2024 qui anticipe l'assèchement des sources de Maurienne, et propose en mesure compensatoire l'acheminement de bouteilles d'eau et d'unités mobiles de traitement des eaux ;
- Le rapport du Commissaire Enquêteur, mandaté par le Préfet de Savoie pour rendre caducs les DUP sur les périmètres de protection de captage d'eau potable, au profit de la DUP des chantiers du Lyon Turin.
- Les nombreuses observations d'habitants et d'hydrogéologues, qui voient les sources se tarir à proximité des chantiers...

Nous avons aujourd'hui des **preuves** que Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT), le maître d'ouvrage du tunnel de base et des travaux en Maurienne et en Val de Suse, ne respecte ni la Loi sur l'Eau, ni le Code de l'Environnement, ni le Code de la Santé Publique.

**Vivre et Agir en Maurienne, les Collectifs Contre le Lyon Turin, Belledonne a Sa Voix et d'autres associations ont donc décidé d'attaquer en justice l'Etat et les promoteurs du projet.**

Parallèlement, nous lançons des **analyses et mesures de l'eau** que TELT rejette en continu depuis les 3 galeries de reconnaissance dans la rivière : l'Arc. Ces rejets, de 60 à 125 millions de m3 par an selon les chiffres de TELT si le tunnel arrivait à terme, proviennent du plus profond de la montagne. Initialement **chaudes, chargées de matières minérales différentes, polluées par des hydrocarbures, des résidus d'explosifs et de béton**, ces eaux doivent être longuement traitées et décantées, avant d'être rejetées dans l'Arc.

**Les prélèvements contrôleront si ces opérations sont réellement effectuées et s'assureront que le milieu aquatique naturel n'est pas pollué.**

## L'EAU N'EST PAS UN DÉCHET !

## APPEL À DONS

Pour mener à bien toutes ces actions, nous avons besoin de la somme de **50 000 €** en vous sollicitant donc aujourd'hui :

- 1er recours judiciaire : 20 000 €
- 2ème recours judiciaire : 20 000 €
- Tests et analyses de prélèvements d'eau, d'air et de terre par huissier : 10 000 €

**Attaquer en justice** les acteurs de ce projet inutile et destructeur, sur la base d'éléments factuels et légaux, est un des éléments forts de notre opposition. C'est une des solutions pour mettre les promoteurs face à la Loi et à leurs responsabilités afin de les forcer à **mettre fin à leur saccage !**

**Vivre et Agir en Maurienne** est reconnue "**Association d'Intérêt Général**". Elle émet des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs, donc vos dons permettent une réduction d'impôt sur le revenu égale à **66 % du montant versé**.



Collectifs Contre le Lyon Turin

MERCI POUR  
VOTRE SOUTIEN



**Appel à don** : Faire un don à Vivre et Agir en Maurienne - Appel à don

Ci-dessous, vous avez la possibilité,

- soit de faire un don via la plateforme sécurisée Hello Asso : [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com)
- soit de remplir l'imprimé "Formulaire appel à don", et de le renvoyer par courrier à l'adresse indiquée.

Dans les 2 cas, vous recevrez un reçu fiscal pour bénéficier d'une réduction d'impôt.

- Si vous payez par le biais de la plateforme en ligne, vous recevrez votre reçu fiscal à l'issue du paiement, <https://www.helloasso.com/associations/vivre-et-agir-en-maurienne/formulaires/2>

- ou si vous utilisez le formulaire papier, le reçu fiscal vous sera envoyé en début d'année 2025.

A imprimer et à renvoyer à :

Jean-Luc GUARIN – 85 rue Ste. Anne – 73500 MODANE

Chèque à l'ordre de : Vivre et Agir en Maurienne

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Téléphone (facultatif) : .....

Courriel : .....@.....

Don libre : .....€

**66% de vos dons seront déductibles de votre revenu imposable**

